

Concours photo « Raconte-moi ton arbre »

24 avril – 31 octobre 2023

Partagez votre regard sur un arbre en Nouvelle-Aquitaine qui vous touche, racontez-nous votre histoire sur www.urcaue-na.fr et tentez de remporter l'un des trois prix mis en jeu !

Du 24 avril au 31 octobre, les 12 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de leur Union Régionale (URCAUE), valorisent les arbres à travers l'organisation d'un concours organisé sur la plate-forme numérique de dépôt du site internet de l'URCAUE sur le thème « **Raconte-moi ton arbre en Nouvelle-Aquitaine** ».

| RACONTE-MOI TON ARBRE

Chaque arbre a sa **propre identité**, dialoguant avec son environnement. Certains sujets, par leur place, leur **histoire** ou bien leur **dimension** nous interpellent plus particulièrement, individuellement ou collectivement.

Petits et grands, **partagez votre regard** sur cet arbre qui vous touche et **racontez-nous** votre histoire ! Tout individu ou groupe pourra présenter au jury un arbre candidat éligible à « **Raconte-moi ton arbre en Nouvelle-Aquitaine** ». En plus de ses **caractéristiques naturalistes** et **esthétiques**, le jury sera attaché à l'intérêt constitué par l'**histoire** même de l'arbre, à son **importance** (culturelle, affective, sociale, symbolique, etc...) **pour l'individu ou le groupe** qui le présente.

CONCOURS PHOTO

24/04 au 31/10
2023

**RACONTE-MOI
TON ARBRE**

EN NOUVELLE-AQUITAINE

JEU GRATUIT
OUVERT À TOUS
2 à 5 photos par candidature
+ 1 commentaire

POUR PARTICIPER
WWW.URCAUE-NA.FR

UR
caue
Nouvelle-Aquitaine

Concours proposé par les 12 CAUE de Nouvelle-Aquitaine et leur Union Régionale
(Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

| LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont pour vocation de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement, à travers 4 missions : le conseil, la sensibilisation, la formation et l'information.

| MODALITES DE PARTICIPATION

Pour être éligible à ce concours, les dossiers composés de photos et de textes doivent être déposés sur le site internet de l'URCAUE **à partir du lundi 24 avril 2023 jusqu'au mardi 31 octobre 2023.**

Pour ce faire, les participants inscrivent durant cette période **2 à 5 photos** accompagnées d'un **texte de présentation** sur la **plate-forme de dépôt** accessible depuis le site Internet de l'URCAUE (www.urcaue-na.fr) et relayée par les CAUE sur leurs différents réseaux sociaux et sur leurs sites Internet.

Pour participer au concours, il est nécessaire de **déposer un dossier** sur la plate-forme www.urcaue-na.fr **entre le lundi 24 avril 2023 et le mardi 31 octobre 2023** comprenant :

- **2 à 5 photos de l'arbre candidat**, prises en Nouvelle-Aquitaine, avec le matériel de son choix (appareil photo et smartphone) sur le thème « **Raconte-moi ton arbre en Nouvelle-Aquitaine** ». Une photo représentant l'arbre **dans son contexte** est **obligatoire**.

Des photos de **détails** de l'arbre pourront être faites.

Facultativement, l'individu ou le groupe présentant l'arbre pourra se mettre en scène autour de l'arbre et/ou représenter l'arbre à différentes saisons ou différents moments de la journée. Dans le cas où l'arbre fait partie de la sélection régionale, la qualité photographique devra permettre un agrandissement pour réaliser une exposition : cliché en **3 Mo et/ou 3 000 x 4 000 pixels et/ou 300dpi minimum**.

Les fichiers-image ne devront pas être retouchés de façon à ne pas réduire la qualité de l'image originelle et respecter les couleurs naturelles.

- **1 descriptif de l'arbre et racontant son histoire** (champs à remplir en ligne)

Devront figurer obligatoirement :

- un **titre** avec le nom de l'arbre, son essence ;
- le **lieu de la prise de vue** (la commune) ;
- ses **caractéristiques morphologiques et esthétiques** (forme, couleurs, ...) ;
- son **histoire** avec l'individu ou le groupe qui le présente.

Pourront être rajoutés de manière facultative :

- sa description naturaliste (hauteur, circonférence, âge, nom scientifique, ...) ;
 - les espèces animales ou végétales abritées ;
 - un commentaire libre (rôle de l'arbre dans l'histoire, usages associés, légendes liées à l'arbre...)
- et si une manifestation autour de cet arbre a été organisée.

• **Autres informations à fournir**

- préciser un **nom, prénom** de la personne ou du groupe ;
- indiquer une adresse **mail** et un **numéro de téléphone** ;
- conserver les **photos originales** jusqu'à la publication des résultats (février 2024) ;
- accepter les conditions du présent règlement.

| GAGNANTS

5 photos sélectionnées dans chaque département seront soumises au vote d'un jury régional.

Les 3 lauréats du concours se verront attribuer un prix :

- / 1er prix : 1 ouvrage sur l'arbre et 2 ans d'abonnement au magazine Terre Sauvage ;
- / 2e prix : 1 ouvrage sur l'arbre et 1 an d'abonnement au magazine Terre Sauvage ;
- / 3e prix : 1 an d'abonnement au magazine Terre Sauvage

Les 24 meilleurs dossiers et l'arbre retenu par le prix du public feront l'objet d'une exposition et un tirage sera offert aux photographes.

| Vos contacts dans les CAUE

16/ Charente : Lisa **LAMAZEROLLES** l.lamazerolles@caue16.fr

17/ Charente-Maritime : Flore **MEURISSE** flore.meurisse@caue17.fr

19/ Corrèze : Sabrina **AGNOUX** caue.19@wanadoo.fr

23/ Creuse : Hélène **CHIOZZINI** communication@caue23.fr

24/ Dordogne : Isabelle **MORIN** i.morin@cauedordogne.com

33/ Gironde : Agnès **CAULLIER** communication@cauegironde.com

40/ Landes : Claire **ARNOULD** documentation@caue40.com

47/ Lot-et-Garonne : Fanny **MARCATI** communication@caue47.com

64/ Pyrénées-Atlantiques : Pauline **SANS** p.sans@caue64.fr

79/ Deux-Sèvres : Eric **BROCHARD** e.brochard@caue79.fr

86/ Vienne : Adeline **COURTOIS** adeline.courtois@caue86.fr

87/ Haute-Vienne : Alix **FAUCHER** communication.caue87@orange.fr

Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine : Céline **MASSA** contact@urcaue-na.fr

<p>17</p> <p>Charente</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>17</p> <p>Charente-Maritime</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>19</p> <p>Corrèze</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>
<p>23</p> <p>Creuse</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>24</p> <p>Dordogne</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>33</p> <p>Gironde</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>
<p>40</p> <p>Landes</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>47</p> <p>Lot-et-Garonne</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>64</p> <p>Pyrénées-Atlantiques</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>
<p>79</p> <p>Deux-Sèvres</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>86</p> <p>Vienne</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>87</p> <p>Haute-Vienne</p> <p>C a.u.e</p> <p>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>
	<p>UR</p> <p>C a.u.e</p> <p>Nouvelle-Aquitaine</p>	